

Réunion CRHS du 04/02/2026

Mercredi 4 février 2026 20h30

<https://meet.jit.si/CRHS4fevrier2026>

Présents :

☒ Frantz Klein	Neuilly (3 voix)
☒ Gilbert Ciulla	Lagny (3 voix)
☒ Ludovic Carranza	Chelles (1 voix)
☒ Eric Bonhomme	Neuilly
☒ Nathalie Mathieu	Le Chesnay (3 voix)
☒ Stéphane Amossi	Le Chesnay
☒ Stéphane Delacroix	Grigny (1 voix)
☒ Antoine Bailet	Paris V (2 voix)
☒ Olivier Denier	Ermont (3 voix)
☒ Alexia Casadio	Pontoise (3 voix)
☒ Régis Coissard	Neuilly
☒ Guillaume Hemmer	Diderot XII (2 voix)
☒ Julie Vincent	Lagny
☒ Clément Thépot	Bobigny (1 voix)
☒ Gazi Hara	HOPE (2 voix)

Excusés :

• Michel Leleu	Asnières
• Gérard Leleu	Asnières

Ordre du jour

Approbation du CR CRHS 06/01/2026

Point sur le calendrier 2026

Point sur les compétitions

Fonctionnement de la commission - CRHS

[CRHS] Formations formations@crhs-idf-ffessm.fr

[CRHS] Réseaux sociaux & communication communication@crhs-idf-ffessm.fr

[CRHS] Développement developpement@crhs-idf-ffessm.fr

Point divers

Demande de modification réglementation concernant les réclamations

Approbation du CR de la réunion du 03/12/2025

Compte rendu validé à l'unanimité

Point sur le calendrier 2026

- 8/03 : Journée Benjamin/Cadet sur 2 piscines à Pontoise. (Jouy et Eragny). Pontoise a obtenu 2 piscines proches, dans l'une aura lieu la finale benjamin et dans l'autre la finale cadet. Les remises des prix et les pots de fin de compétition se dérouleront dans chaque piscine. La date du 8 mars est donc maintenue, on remercie Le Chesnay pour la proposition du 29 mars.

Piscines manquantes à ce jour :

- DAM :
 - 22/03 : Poules A-C - une demande à Paris va être faite
 - 19/04 : Barrages DAM/DBM
- DBM :
 - 29/03 : Intra-poules DBM - une demande à Paris va être faite
 - 19/04 : Barrages DAM/DBM
 - 21/06 : Barrages DBM/DCM
- DCM :
 - 21/06 : Barrages DBM/DCM

=> Tous les clubs sont invités à proposer / identifier des piscines pour tenir le calendrier.

Point sur les compétitions

- 11/01 : DBM et DCM à Le Chesnay
 - DBM :

Il semble que les joueurs de Grigny et Pontoise 3 aient déplacé les aquabike du service aquagym de la piscine. Ces objets étaient rangés et triés pour envoi en réparation. Ce déplacement a entraîné un travail supplémentaire pour les services de la piscine qui ont dû procéder à nouveau au tri. A l'avenir on ne déplace pas de matériel, ou tout au moins on le remet en place.

Les joueurs ont indiqué que la température de l'eau était trop faible. Aucune mesure réalisée de la température de l'eau.

Signal sonore trop faible et matchs finis à la barre. Le terrain étant décalé d'environ 5 m du bord, le son de la barre ne se propageait pas.

Julien a été informé du problème sirène, il a fait le nécessaire et elle est à nouveau opérationnelle.

RAS sur le plan sportif

- DCM :

La journée s'est bien déroulée, sans incident.

- 11/01 : Lagny Benjamin/Cadet

Eau un peu froide, mais bon déroulement de la compétition. Les matchs étaient filmés en alternance entre benjamins et cadets et retransmis dans les gradins.

Le directeur de la piscine a fait une observation concernant des adultes habillés sur le bord de bassin (il faut être en short ou maillot et tee shirt), des enfants qui mangeaient sur le bord de l'eau et même un arbitre qui mangeait des chips.

Faire attention à ces observations et passer le message dans les clubs, pour avoir un comportement différent pendant les championnats de France en mai prochain.

Attention à bien encadrer les jeunes.

- 25/11 : DAM à Franconville

Compétition qui a démarré tôt le matin, sans aucun souci, à signaler quand même des matchs très tendus mais sans remontée particulière par les arbitres.

- 1/02 : Finale DAF à Clamart

Journée bien organisée, qui a même finie plus tôt que prévu. Remise des prix et pot sympathique.

RAS.

Sont qualifiées pour la D2 : Fontenay, Diderot/Asnières, Lagny, Neuilly et Clamart.

Le tri-club Ermont/ParisV/Le Chesnay2 jouera la D3.

Fonctionnement de la commission - CRHS

L'année dernière un groupe whatsapp (Annonces résultats compétitions) a été créé pour la diffusion des résultats des différentes journées. Il semble qu'il soit en veille, il est demandé aux Responsables de division de penser à les mettre sur ce groupe en plus du groupe de la division.

[CRHS] Formations formations@crhs-idf-ffessm.fr

- AN1-S3 : 11 candidats, journée en présentiel le 10 janvier à Meaux de 9h à 17h.
- RIFA HS :
 - 3 Formés le 10 janvier 2026 par Gazi.

David signale que si besoin il a un mannequin à Garges pour pratiquer les massages.

- Initiateur : Visio de Lionel à l'attention des EF1-EF2 le 28/02

[CRHS] Réseaux sociaux & communication communication@crhs-idf-ffessm.fr

[CRHS] Développement developpement@crhs-idf-ffessm.fr

Point divers :

- Contrôle des Licences pré-compétition :

Il faut mettre un bémol sur le contrôle des licences à distance, à part en DCM où le contrôle est fait une fois pour toute la saison, dans les autres divisions il est fait à chaque compétition. Il y a des clubs qui ne font pas les dossiers sérieusement et notamment chez les jeunes, ceci fait perdre beaucoup de temps aux responsables.

L'autre problème du contrôle en amont et que l'on ne sait pas qui est en règle ou non, et on a du mal à savoir si les joueurs présents au bord du bassin sont bien ceux qui ont été contrôlés, il est impossible de faire un contrôle d'identité car nous ne sommes pas la police. L'avantage du fichier DCM est qu'il est sur le Drive et consultable à n'importe quel moment. Pourquoi ne pas faire un trombinoscope des joueurs avec un contrôle visuel des joueurs à leur arrivée à la piscine.

Une alternative serait qu'un responsable de club certifie que tous les joueurs sont en règle pour jouer. Frantz a évoqué ce sujet avec des arbitres et le CNC. Pour info c'est ce que pratique la PSP au moins au niveau régional. A savoir qu'en cas d'accident c'est le responsable de journée qui porte la responsabilité.

- Assurance Individuelle Accident et pratique compétitive

Le mouvement sportif est contraint de prendre en compte une jurisprudence récente du Conseil d'État remettant en cause la possibilité pour une fédération d'imposer la souscription d'une Assurance Individuelle Accident (AIA) pour toute pratique compétitive sportive de ses licenciés.

A compter de la prochaine saison sportive (1^{er} septembre 2026), les compétiteurs licenciés à la FFESSM ne seront plus contraints de souscrire une AIA pour leur pratique compétitive.

Le Règlement Intérieur (RI) de la FFESSM sera modifié à la prochaine Assemblée Générale pour intégrer cette modification.

L'information sur l'intérêt pour les compétiteurs de souscrire cette AIA sera par contre renforcée par tous moyens.

- Rappel de l'obligation d'un marquage des numéros sur les 2 bras (jambes non obligatoires).

Pour éviter les réactions allergiques au marqueur, la CNHS va acheter des chiffres comme ceux utilisés sur les triathlons, ils seront distribués à la réunion des capitaines des championnats nationaux.

Réunion terminée à 22h00

Prochaine CRHS le mardi 10 mars à 20h00